



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 73676

## Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le barème de mutation des enseignants. Elle lui indique que, parmi les critères retenus, ne figurent pas les engagements associatifs locaux, ce qui peut avoir des conséquences parfois dramatiques pour la vie desdites associations. Elle lui cite le cas d'un ensemble vocal toulousain, qui a su rapidement trouver une place de choix dans le tissu associatif, qui est connu dans toute la région car cette association a la chance de compter parmi ses membres une musicienne professionnelle qui vient d'obtenir son CAPES d'éducation musicale. Après son année de stage, cette enseignante est appelée à recevoir une nomination définitive qui, par le jeu des nominations inter-académiques, peut être dans une ville très éloignée de Toul, ce qui ne lui permettrait plus de conserver son rôle au sein de l'association, cette situation devenant alors largement préjudiciable à l'association, à son activité et à son rayonnement. Elle lui demande donc quelles mesures pourraient être retenues afin d'allier l'engagement associatif nécessaire au maintien et au développement du lien social et citoyen avec les contraintes de la vie professionnelle et en particulier de barème des mutations dans l'éducation nationale.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73676

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2002, page 1199